



## Conseil économique et social

Distr. générale  
1<sup>er</sup> mars 2023  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2023

25 juillet 2022-26 juillet 2023

Débat consacré aux questions de coordination

### Compte rendu analytique de la 8<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 1<sup>er</sup> février 2023, à 15 heures

*Présidence* : M. Nasir (Vice-Président) ..... (Indonésie)

## Sommaire

Point 8 : Débat consacré aux questions de coordination (*suite*)

*Table ronde* : « Accès à l'énergie et transition énergétique »

*Table ronde* : « Transformation numérique dans les domaines de la santé et de la sécurité alimentaire »

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



*En l'absence de M<sup>me</sup> Stoeva (Bulgarie), M. Nasir (Indonésie), Vice-Président, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Point de l'ordre du jour : Débat consacré aux questions de coordination (suite)**

*Table ronde : « Accès à l'énergie et transition énergétique »*

1. **Le Président** dit que le débat portera sur les liens entre l'objectif de développement durable n° 7 (énergie propre et d'un coût abordable) et d'autres objectifs, en particulier l'objectif 13 (action climatique), et sur la nature de la contribution des organes subsidiaires du Conseil et des entités du système des Nations Unies, notamment les institutions spécialisées, à l'accélération de l'action menée au titre de l'objectif 7.

2. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) s'est attachée à exploiter les corrélations entre les objectifs 7, 8 et 9, tout en réfléchissant à l'avenir de l'industrialisation dans le monde de l'après-pandémie. Il sera utile de disposer d'informations plus complètes sur les politiques axées sur le rendement énergétique, ainsi que sur les technologies et pratiques y relatives, car elles ouvrent la voie à une croissance sobre en carbone et à faibles émissions, à l'heure où la communauté internationale cherche à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 pour le développement durable.

3. **M. Zou** [Directeur général adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)], intervenant en visioconférence, estime que l'industrialisation est certes la clé de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté, mais qu'elle devra être économe en carbone et ne donner lieu qu'à de faibles émissions, sinon des catastrophes risquent de survenir. Les objectifs de développement durable n°s 7 et 9 comptent parmi les cinq objectifs qui seront examinés lors du prochain forum politique de haut niveau sur le développement durable, et le débat consacré aux questions de coordination est l'occasion opportune de réfléchir aux corrélations entre ces objectifs. Bien que l'industrie compte parmi les secteurs les plus consommateurs d'énergie, c'est également une pourvoyeuse d'innovations et de solutions en matière de transition énergétique, qu'il s'agisse des économies d'énergie ou des produits et technologies axés sur la réduction des émissions, comme les batteries électriques, les automobiles électriques, les turbines éoliennes et les appareils à haut rendement énergétique.

4. En préparation de l'examen de l'objectif 9 lors du prochain forum politique de haut niveau sur le

développement durable, l'ONUDI codirigera un certain nombre d'activités clés, en appuyant les efforts déployés par les pays pour mettre fin à la corrélation entre l'industrialisation et l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre – entre autres répercussions néfastes sur l'environnement. Cette dissociation ne pourra être accomplie que si l'on se penche sur la question des liens inhérents, en amont, aux systèmes énergétiques et aux matières premières, intrants indispensables à tous les processus manufacturiers. Il sera donc essentiel de privilégier les démarches axées sur le rendement énergétique, gages du succès de politiques de portée universelle et d'initiatives engagées par les entreprises dans les pays en développement ou en période de transition économique. L'utilisation rationnelle de l'énergie est l'option la moins coûteuse pour les pays comme pour les entreprises désireux de réduire leurs émissions – les entreprises pourront y parvenir, à hauteur de 30 % et sans frais, si elles adoptent des systèmes de gestion de l'énergie adéquats et des processus d'optimisation énergétique, si elles se dotent progressivement de technologies plus performantes et si elles modifient certains de leurs comportements. En raison des évolutions technologiques de ces 10 dernières années, il est devenu encore plus cohérent pour elles de ne pas gaspiller l'énergie, car elles peuvent désormais fabriquer leurs produits en utilisant un dixième de l'apport énergétique précédemment requis.

5. Toutefois, le recours aux pratiques industrielles à haut rendement énergétique ne se développe pas encore au rythme et à l'échelle souhaitables, faute de politiques adéquates qui soient mises en œuvre de façon appropriée. Les gouvernements ont un rôle moteur à jouer, en créant des conditions porteuses et en encourageant l'investissement dans l'utilisation rationnelle de l'énergie. Ils pourraient le faire, par exemple, en cessant d'accorder des subventions énergétiques conventionnelles aux entreprises, en engageant un dialogue ferme avec les dirigeants industriels aux fins de l'élaboration de politiques effectives et de dispositions incitatives qui les encouragent à investir dans les mesures d'efficacité énergétique, par exemple l'instauration de systèmes de gestion de l'énergie pour les gros consommateurs d'énergie ; l'octroi de réductions d'impôt pour les projets à haut rendement énergétique et de décarbonisation ; la prise en compte de l'excellence sur le plan environnemental ; la tarification appropriée des émissions de carbone. Les employés locaux devraient posséder les connaissances et les outils nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de pratiques économes en énergie et axées sur la décarbonisation au sein des entreprises. À cet égard, l'ONUDI a créé un pôle de développement des connaissances ainsi que

l'Accélérateur de la décarbonisation industrielle, qui mettent à la disposition des responsables politiques et des professionnels des outils et des supports de formation. En outre, des programmes de coopération technique sur l'utilisation rationnelle de l'énergie en milieu industriel sont exécutés dans 20 pays et seront mis en place dans d'autres le moment venu. L'ONUDI continuera de travailler avec ses partenaires afin d'apporter un appui à tous les niveaux aux pays aux fins de l'adoption d'un ensemble de politiques adaptées, et pour obtenir que les industries n'aient plus d'incidences négatives sur l'environnement.

6. **Le Président** demande quelles politiques transformatrices, notamment industrielles, pourraient être mises en œuvre par les pays dans le cadre de leur transition énergétique vers l'accomplissement de l'objectif de développement durable n° 7, sur l'énergie propre et d'un coût abordable, et vers le développement durable en général. Il demande aussi à quelles difficultés particulières les pays les moins avancés font face à cet égard.

7. **M<sup>me</sup> Fukuda-Parr** (Vice-Présidente du Comité des politiques de développement), intervenante, dit que le concept original de transition énergétique juste s'est développé en raison de l'inquiétude suscitée par les pertes d'emplois résultant de la réglementation de l'environnement, mais qu'il suscite une réflexion qui va s'intensifiant, pour inscrire cette thématique dans un cadre plus vaste de manière à englober un ensemble plus complexe de préoccupations liées à la distribution. Parmi celles-ci, on peut citer l'élimination durable des injustices existantes et passées, la nécessité d'éviter de susciter de nouvelles injustices et d'envisager des compromis entre les objectifs environnementaux et d'autres priorités en matière de développement. Une transition est juste lorsque nul n'est rejeté ou ne voit sa situation empirer en raison de politiques malencontreuses.

8. Pour qu'une transition soit juste, elle doit être adaptée aux circonstances locales, aussi est-il difficile de prescrire un ensemble de politiques industrielles précises. Les pays les moins avancés et les pays à revenu intermédiaire présentent des caractéristiques diverses et leurs structures économiques et sociales sont différentes de celles des pays à revenu élevé : leur population est plus jeune et s'urbanise plus rapidement, les taux de pauvreté y sont plus élevés, la fourniture des services de base y est lacunaire et le marché du travail y est plus informel. Bien que ces pays se trouvent face à des circonstances plus délicates que les autres, par exemple des coûts plus élevés et un accès limité aux capitaux, des capacités institutionnelles insuffisantes, des marges de manœuvre budgétaires limitées et une plus grande

vulnérabilité aux chocs externes, les débats menés à l'échelle mondiale restent dominés par des priorités qui sont plus pertinentes pour le monde du Nord et plus axées sur l'atténuation et les solutions de nature technologique. Or, il sera tout aussi important pour les pays en développement d'avoir accès à des énergies sûres, d'un coût abordable, fiables et modernes, dont bénéficie l'ensemble de leur population, et de se doter de moyens propres à rendre possible une consommation énergétique correspondant à leurs besoins en matière de développement. Ils devront en effet renoncer aux combustibles fossiles en guise de sources d'énergie, une transition à faibles émissions de carbone devant être combinée avec les impératifs de la transformation structurelle économique et les objectifs de développement humain au sens large.

9. On ne peut dissocier le concept de transition juste des enjeux de plus vaste portée que sont la justice climatique à l'échelle mondiale, les inégalités en matière de moyens techniques et financiers, ou encore les asymétries de pouvoir dans la structure des chaînes de valeur mondiales. Bien que leur contribution aux émissions de gaz à effet de serre dans le passé ait été minime et qu'ils ne représentent qu'une fraction des émissions annuelles par habitant des pays à revenu élevé, les pays les moins avancés ont enregistré 70 % des décès provoqués par des catastrophes liées au climat au cours des 50 dernières années. Toutefois, nonobstant le principe de responsabilités communes mais différenciées, énoncé dans l'Accord de Paris et dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les politiques environnementales de leurs partenaires commerciaux et financiers pourraient avoir des conséquences néfastes sur ces pays, en érigeant des barrières commerciales et en les empêchant de participer à la croissance des marchés de produits verts ou d'élaborer et de s'approprier conjointement des technologies propres et la propriété intellectuelle qui en découle. Les stratégies de transition verte doivent donc être conçues de telle sorte qu'elles ne fassent pas reculer davantage encore les pays les moins avancés sur la voie du développement, mais, plutôt, les appuient dans leur transition énergétique.

10. Des transitions justes, à l'échelle mondiale, auront des retombées positives, car elles offriront la possibilité de réduire la dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles et des exportations fortement polluantes, d'utiliser les ressources plus rationnellement et de progresser vers des changements structurels, tout en évitant les écueils de la dépendance vis-à-vis de certains produits, le creusement des inégalités et l'aggravation de l'exclusion. Il sera nécessaire de mettre en place des mécanismes d'appui multilatéraux : financements ciblés,

flexibles et de long terme, et intensification des transferts de technologies et du renforcement des capacités, avec pour objectif d'aider les pays les moins avancés à opérer leur transition vers une économie sobre en carbone. Le Comité des politiques de développement débattrait de ces questions et toutes les délégations sont invitées à assister à ses délibérations plénières, à l'occasion desquelles l'examen de ces questions sera plus approfondi.

11. **Le Président** demande quelles corrélations existent entre l'objectif de développement durable n° 7 et les autres objectifs, et de quelle manière ces corrélations peuvent être exploitées aux fins de la mise au point de solutions énergétiques porteuses de transformation.

12. **M<sup>me</sup> Noronha** (Sous-Secrétaire générale et Chef du Bureau de New York du Programme des Nations Unies pour l'environnement), intervenante, dit que le Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière a mis en relief les corrélations entre les crises mondiales actuelles, phénomène qui présente non seulement des défis, mais aussi des possibilités de solutions transformatrices. Le Programme 2030 se concentre sur les liens entre, d'une part, les objectifs et cibles de développement durable et, d'autre part, les cinq dimensions cardinales du développement : populations, prospérité, planète, partenariats et paix. L'objectif 7, qui met l'accent sur l'accès universel à l'énergie en général et aux énergies renouvelables en particulier, et promeut une utilisation rationnelle de l'énergie, est clairement corrélé à l'amélioration du niveau de vie et du bien-être des individus, thématiques relevant elles-mêmes de l'ensemble des objectifs et des objectifs 1, 2, 3, 4 et 6 en particulier. Il est donc très important d'envisager l'énergie comme un élément central de l'amélioration du niveau de vie et du bien-être, car celui-ci passe par des infrastructures physiques et sociales adaptées (objectifs 8, 9 et 11) qu'il ne sera pas possible de mettre en place sans énergie. En outre, l'environnement et les ressources naturelles (objectifs 6, 13, 14 et 15) sont tout aussi cruciaux, puisqu'ils entretiennent un lien de cause à effet avec l'énergie.

13. Le dialogue de haut niveau sur l'énergie, en septembre 2021, a permis de conclure que l'accès universel à l'énergie ne devait pas être envisagé comme un objectif à privilégier aux dépens de la cause climatique, mais comme une condition nécessaire pour un avenir résilient. Il a également été l'occasion d'examiner la nécessité de la mise en place de technologies axées sur les énergies renouvelables d'un bon rapport coût-efficacité, ce qui n'est plus seulement un défi technique et économique mais représente désormais un ensemble de possibilités à exploiter dans

l'optique des investissements, de la réglementation et de l'intérêt collectif.

14. Les considérations relatives à l'énergie en tant qu'élément porteur de changement, qui procèdent des corrélations susmentionnées, passent par l'engagement d'une réflexion sur les ramifications sociales et environnementales de la transition énergétique, par exemple les émissions de gaz à effet de serre et les répercussions sur la biodiversité de l'extraction de minéraux adaptés à la transition énergétique, et doivent donner matière à une collaboration avec les institutions financières aux fins de la transformation du marché de l'énergie grâce à la mise en harmonie d'objectifs moraux et stratégiques avec les forces du marché.

15. **Le Président** demande quel est l'avis du Fonds monétaire international sur le lien entre la transition énergétique et le financement de l'action climatique, et cherche à savoir quel pourrait être le rôle du Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité à cet égard.

16. **M. Powell** (Représentant spécial du Fonds monétaire international auprès de l'Organisation des Nations Unies), intervenant, dit que les *Perspectives de l'économie mondiale*, publication récemment actualisée, indiquent que l'économie mondiale connaît un ralentissement généralisé, qui s'accompagne de pressions inflationnistes ayant un effet modérateur. Si l'on observe un rééquilibrage des risques, les politiques nationales doivent demeurer rigoureuses pour que la stabilité des prix soit restaurée. Dans cette conjoncture économique, les besoins en matière de financement de l'action climatique sont élevés, mais il est possible de les satisfaire, et les estimations suggèrent qu'environ 3,3 % du produit intérieur brut (PIB) mondial devraient être investis chaque année dans l'énergie jusqu'en 2030 pour qu'il soit possible de réduire à zéro les émissions d'ici à 2050.

17. L'élaboration de politiques climatiques adéquates est une condition préalable au financement privé, qui contribuera alors à l'accomplissement des objectifs en matière de politique climatique. La tarification du carbone envoie un signal crucial aux fins de la réorientation des investissements privés au profit des technologies propres, tout en créant des recettes, et il est nécessaire que les prix du carbone soient dissuasifs et prévisibles, car cela incitera à l'exécution de projets sobres en carbone et contribuera à stimuler les financements privés, ainsi que leur répartition efficiente. Pour obtenir que davantage de flux privés soient dirigés vers des technologies à faibles émissions de carbone, il faut renforcer les dispositifs d'information relative au climat en comblant les lacunes en matière de données, en normalisant les modalités des

déclarations de situation financière intéressant le climat et en élaborant les principes directeurs de l'harmonisation des investissements avec les objectifs en matière de durabilité. Les secteurs public et privé et les banques de développement multilatérales doivent réfléchir collectivement aux possibilités offertes de partager les risques – entre secteur public et secteur privé –, ainsi qu'à des outils d'investissement et à des structures de financement, et les mesures de relance doivent être examinées à l'aune de leurs incidences positives et négatives sur le climat.

18. Le Fonds monétaire international apporte sa contribution par l'entremise du Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité, pour lequel plus de 40 milliards de dollars de contributions ont été annoncés et qui aide les pays à renforcer leur résilience face aux chocs qui rejaillissent sur leur balance des paiements, et à faire face à des défis structurels de plus long terme, comme les changements climatiques. Plusieurs pays à faible revenu et à revenu intermédiaire vulnérables ont déjà reçu l'aval du Fonds ou un accord de principe, et d'autres réfléchissent à la possibilité de le solliciter. En facilitant l'instauration de conditions propices à l'investissement, le Fonds joue un rôle de catalyseur en attirant des investissements privés plus que nécessaires. En outre, le Département des finances publiques du Fonds stimule les activités de renforcement des capacités axées sur une gestion verte des finances publiques, soucieuse des changements climatiques, ainsi que des systèmes d'évaluation de la gestion des investissements publics, avec pour objectif d'aider les pays à accéder aux ressources financières dont ils ont besoin.

19. **Le Président** demande à savoir quels instruments le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale envisage de proposer pour promouvoir des politiques en matière d'énergies durables et de protection de l'environnement qui soient en harmonie avec les politiques intéressant les autres dimensions du développement durable, dans le but d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

20. **M<sup>me</sup> Kana** (Coprésidente du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale), intervenante, déclare, dans un message vidéo préenregistré, que le Comité a adopté une approche centrée sur les objectifs de développement durable et met actuellement au point des directives relatives à la transition énergétique qui portent sur deux fronts complémentaires, à savoir, d'une part, l'approvisionnement énergétique et la demande d'énergie et, d'autre part, la consommation. La fiscalité est un instrument politique destiné à aider les pays à atteindre leurs objectifs en matière d'énergie propre, et

deux sous-comités multipartites et multidisciplinaires prêtent assistance au Comité dans le cadre des activités qu'il consacre aux industries extractives et à la fiscalité environnementale, respectivement.

21. Les principaux problèmes associés à l'approvisionnement énergétique sont le coût de la transition énergétique, l'accès à l'énergie et la mobilisation de ressources suffisantes pour les pays en développement, l'obtention de recettes décentes par les pays où se pratique l'extraction minière et ceux qui sont dotés de ressources pétrolières et gazières, et l'instauration de conditions propices pour que l'imposition ne constitue pas un obstacle au développement des sources d'énergie renouvelables. S'agissant de la consommation, l'enjeu principal consiste à déterminer comment les taxes environnementales peuvent contribuer à la transition énergétique, tout en se concentrant sur le rôle de la taxe sur le carbone. À cet égard, le Comité s'emploie à déterminer si certains éléments de conception sont plus adaptés à la transition énergétique et si ces caractéristiques risquent de donner lieu à des préoccupations administratives, ce qui constituerait un problème pour les pays en développement. Le Comité attend avec intérêt d'engager un dialogue avec le Conseil et ses organes subsidiaires sur ces enjeux importants, ainsi que la réunion spéciale à venir, sur la coopération internationale en matière fiscale.

22. **Le Président** demande des détails au sujet du plan d'étapes mondial visant à accélérer l'action menée aux fins de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 à l'appui du Programme 2030 et de l'Accord de Paris ; des politiques et initiatives porteuses de transformation qui sont susceptibles d'accélérer la progression vers l'accomplissement de l'objectif 7 ; des corrélations entre l'objectif 7 et les autres objectifs.

23. **M<sup>me</sup> Ogunbiyi** (Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'énergie durable pour tous et Coprésidente d'ONU-Énergie), intervenante, déclare dans un message vidéo préenregistré que la marche à suivre pour accélérer l'action menée au titre de l'objectif de développement durable n° 7 a été définie lors du dialogue de haut niveau sur l'énergie de 2021. Le plan d'étapes appelle à régler le problème de l'accès à l'énergie, à opérer une transition rapide vers les systèmes énergétiques décarbonés, à mobiliser des ressources financières adéquates et prévisibles, à ne laisser personne de côté sur la voie d'un avenir à zéro émission nette et à exploiter l'innovation, les technologies et les données existantes. Les pactes énergétiques constituent un moyen particulièrement adapté de traduire le plan d'étapes mondial en actions et en partenariats concrets. On dénombre aujourd'hui plus



de 185 engagements pris au titre de pactes en faveur de l'accomplissement de l'objectif 7 et d'autres objectifs liés au climat, ce qui a conduit à des investissements d'un montant total de 46 milliards de dollars pour la période 2021-2022. Ces investissements ont amélioré l'accès de millions d'individus à l'électricité et à des techniques propres pour la cuisson. Le plan d'étapes et les pactes doivent donc servir de guide pour l'action menée à l'échelle internationale et rendre possible l'accomplissement des objectifs fixés en matière d'énergie, de développement et de climat.

24. Les politiques et initiatives porteuses de transformation ont pour effet d'accélérer la progression vers l'accomplissement de l'objectif 7, en particulier dans les pays les plus vulnérables, notamment ceux qui se trouvent en Afrique, et les innovations telles que l'initiative axée sur les marchés de droits d'émission de carbone en Afrique, qui vise à stimuler l'accès aux énergies propres, doivent être encouragées et promues. Le temps est compté et il faut faire preuve d'audace pour accélérer la transition énergétique vers l'objectif consistant à réduire à zéro les émissions nettes d'ici à 2050. En outre, la réalisation de l'objectif 7 contribuera à celle de nombreux autres objectifs : à titre d'exemple, l'amélioration de la qualité de l'éducation passe par l'accès des établissements scolaires à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable. De même, la mise en place de dispositifs reposant sur les énergies propres a pour effet de transformer les méthodes d'irrigation et celles de l'industrie agroalimentaire, ainsi que les modalités du stockage frigorifique, dans les zones rurales du monde entier, ce qui peut contribuer à l'élimination de la faim. Si l'on n'agit pas d'urgence, le monde ne parviendra pas à atteindre l'objectif 7, sachant que nombre d'individus sont retombés dans la pauvreté énergétique en raison de l'augmentation du coût de l'énergie – d'où des difficultés d'accès – et de la diminution des revenus. Il faut donc redoubler d'efforts et s'engager, pour que des actions concrètes se matérialisent sur le terrain, afin de garantir un avenir durable et prospère à tous et toutes.

25. **M. Heartney** (États-Unis d'Amérique) dit que son gouvernement est fermement déterminé à accomplir l'objectif de développement durable n° 7 et la transition vers les énergies propres, l'objectif étant de promouvoir un accès fiable à l'énergie, à un coût abordable. Une équipe de membres d'organismes gouvernementaux a noué un partenariat pour aller de l'avant à cet égard, non seulement à l'échelle des États-Unis mais aussi au niveau mondial, grâce à diverses initiatives de nature multilatérale ou internationale. La transition vers les énergies propres exige la mise en place de nouvelles chaînes d'approvisionnement, qui doivent être

résilientes, sûres et diversifiées, et le Gouvernement des États-Unis demeure résolu à honorer les obligations et les engagements qu'il a pris, tout en poursuivant les objectifs consistant à lutter contre les changements climatiques, à encourager l'innovation technologique et à promouvoir la croissance verte, tant à l'échelle nationale qu'au niveau régional. Il continuera d'être le fer de lance, à l'échelle mondiale, de la transition vers les énergies propres et il a d'ores et déjà amélioré l'accès à l'énergie au moyen de divers outils technologiques, réglementaires et fondés sur le marché.

26. **M. Ren Hong Yan** (Chine) dit que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), des tensions géopolitiques persistantes, l'instabilité du marché énergétique et les déséquilibres généralisés qui caractérisent l'offre et la demande énergétiques font qu'il est difficile pour la communauté internationale de préserver la sécurité énergétique et d'accélérer la transition énergétique. La Chine attache une grande importance à la sécurité énergétique et ses contributions au développement de l'énergie à l'échelle mondiale et à la coopération en la matière sont considérables. Elle promeut l'optimisation raisonnée du bouquet énergétique ainsi que les ajustements nécessaires à cette fin, elle a obtenu des résultats notables en matière de développement de l'énergie de haute qualité et son taux d'autosuffisance en la matière demeure supérieur à 80 %. Elle ne dévie pas de son objectif de promotion de la transition vers l'énergie verte et à faible émission de carbone, et elle a mis en place le marché de droits d'émission de carbone et le système de production d'énergie verte les plus développés au monde. Ses investissements dans les installations de production d'énergie hydraulique, éolienne, solaire et tirée de la biomasse comptent parmi les plus élevés à l'échelle de la planète, et c'est elle qui produit la moitié des véhicules alimentés par les nouvelles énergies à l'échelle mondiale.

27. La Chine, qui agit face aux changements climatiques et participe à la coopération internationale en matière d'énergie, a annoncé sa décision de parvenir au pic de ses émissions de dioxyde de carbone en 2030 et à la neutralité carbone d'ici à 2060. Elle apporte un appui résolu aux pays en développement pour les aider à se tourner vers l'énergie verte et à faible émission de carbone, elle refusera de construire toute nouvelle installation alimentée par le charbon à l'étranger, elle promeut la mise en place, sur la base d'efforts conjoints, de l'initiative « Une Ceinture et une Route » et elle est à l'origine d'un partenariat de coopération en la matière, qui a pour objectif l'exécution de projets dans le domaine de l'énergie propre, qui réunit plus de 100 pays et régions. En juin 2022, la Chine a annoncé qu'elle

forgerait des partenariats axés sur l'énergie propre et jetterait les bases de l'instauration d'une coalition internationale pour la transformation énergétique.

28. À l'heure où la transition énergétique internationale se heurte à des problèmes politiques et économiques complexes, il est nécessaire de coordonner les objectifs de court et de moyen termes intéressant le développement économique, la sécurité énergétique et la protection de l'environnement, afin de trouver un équilibre entre tous les facteurs entrant en jeu et de faire en sorte que la transition n'ait pas d'incidence négative sur les économies et les moyens de subsistance. L'exploitation à des fins politiques, la manipulation et la militarisation des enjeux énergétiques doivent être fermement condamnées, tout comme les sanctions unilatérales. Les pays développés doivent être plus ambitieux et montrer l'exemple en réduisant leurs émissions et en se gardant de tout bouleversement et de toute régression de nature radicale sur le plan politique, tout en apportant aux pays en développement un appui adéquat pour qu'ils accomplissent une transition énergétique, juste, inclusive et durable, et pour leur garantir l'accès à l'énergie à un coût abordable. La Chine continuera de jouer un rôle responsable et constructif en approfondissant la communication et la coopération avec toutes les parties prenantes, pour que les efforts déployés en commun permettent d'atteindre les objectifs de développement durable liés à l'énergie, et d'apporter sa contribution à l'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030.

29. **M<sup>me</sup> Mejía Giraldo** (Colombie) dit que son gouvernement défend la justice environnementale et climatique. Il est essentiel de procéder à une transition énergétique juste, sûre, fiable et efficiente pour que les priorités définies en matière de neutralité carbone soient respectées et pour accroître la résilience face aux changements climatiques. Compte tenu de l'augmentation des températures à l'échelle mondiale, il est urgent d'arrêter une politique énergétique appropriée, d'exploiter la corrélation étroite entre les objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 7 et 13 et de prendre les mesures voulues en conséquence dans le cadre des tribunes internationales compétentes, au niveau multilatéral. Les possibilités ne manquent pas de créer, ou de renforcer, le marché énergétique régional en Amérique latine sur la base des initiatives existantes, en mettant particulièrement l'accent sur les énergies renouvelables. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes peut jouer un rôle important à cet égard, en recensant les problèmes qui se posent mais aussi les possibilités qui s'offrent, et en évaluant adéquatement les besoins de la région en matière de transition énergétique. En dépit des

difficultés économiques posées par la décarbonisation, la transition énergétique est riche de promesses dans le contexte du relèvement économique après la COVID-19 et pourrait se traduire par la création d'emplois décents si des mesures idoines sont prises en amont. La transition énergétique est essentielle pour que le relèvement soit équitable, inclusif et durable et elle doit être mise en œuvre de façon progressive, avec la pleine participation de la société, afin de combler les écarts de développement entre zones urbaines et rurales et de démocratiser l'accès à l'énergie propre et sûre.

30. **M. Meshchanov** (Observateur de la Fédération de Russie) dit que son gouvernement est attaché à la coopération internationale dans le domaine de la transition énergétique, aux fins de laquelle il est crucial d'engager une coopération mutuellement bénéfique, sur un pied d'égalité. La politisation des enjeux énergétiques est préoccupante car elle est susceptible d'aboutir à un déficit énergétique et de créer des problèmes d'approvisionnement. Il faut accorder une attention particulière à la sécurité énergétique et à la question de l'accès à des sources d'énergie fiables, qui devient de plus en plus difficile. La délégation russe convient que la tarification se traduisant par des restrictions des flux énergétiques et que les sanctions prises unilatéralement qui frappent le secteur de l'énergie vont à l'encontre de l'objectif poursuivi. Il faut les remettre en question, car elles ne servent qu'à réduire les investissements et l'approvisionnement, se soldent par un déficit de l'approvisionnement en énergie et touchent de manière disproportionnée les pays en développement. La cible 7.a des objectifs de développement durable appelle au renforcement de la coopération internationale afin de faciliter l'accès aux technologies et à l'énergie verte, ainsi qu'à des investissements dans les infrastructures et les technologies énergétiques. L'orateur aimerait obtenir des précisions quant à la manière dont le système des Nations Unies et d'autres entités internationales entendent aller de l'avant au titre de cette cible, car il est essentiel de l'atteindre pour remédier à un certain nombre de problèmes liés à la transition énergétique.

31. **M. Ratsimandresy** (Madagascar) dit que son pays est en faveur de la transition énergétique et demeure résolu à atteindre les objectifs de développement durable. Les pays en développement se heurtent souvent à des difficultés pour accéder à des ressources financières prélevées sur les fonds d'affectation spéciale, comme le Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité, récemment établi, indispensable au financement de projets de développement intéressant la transition énergétique. Certes, les investissements dans les infrastructures énergétiques doivent se faire sur la

base d'un financement à des conditions concessionnelles, mais les investisseurs hésitent à se lancer en raison des risques qui y sont associés, aussi serait-il appréciable d'obtenir davantage d'informations quant aux modalités adoptées par le Fonds monétaire international pour prendre les risques en compte.

32. **M. Raguttahalli** (Inde) constate que la transition vers les énergies renouvelables sera sans nul doute un élément essentiel de l'action climatique, mais que les besoins et les aspirations des pays en développement devront aussi être pris en considération durant cette transition. Les pays en question, en particulier ceux qui se trouvent Afrique, n'attirent pas suffisamment d'investissements, et il faut mettre en place des mécanismes propres à aider les pays en quête d'investissements pour éviter que la transition énergétique et le règlement d'autres problèmes ne prennent du retard. Les pays développés doivent intensifier leurs investissements et les transferts de technologie afin de garantir l'accès des pays en développement à des sources d'énergie sûres, à un coût abordable, tout en gardant à l'esprit l'impératif de mix énergétique et les conditions propres aux pays en développement.

33. **M. Zou** [Directeur général adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)], intervenant en visioconférence, dit que les mesures politiques doivent être mises en œuvre selon une approche très structurée. La gestion de l'énergie revêt une importance cruciale et, au moyen de ses programmes exécutés dans les pays, l'ONUDI continuera d'aider les gouvernements et les entreprises à exploiter des systèmes de gestion de l'énergie conformes aux normes nationales et internationales en la matière. La production et la consommation de produits industriels de base, comme l'acier, le ciment et les engrais, devraient s'accroître et la décarbonisation des secteurs concernés devenir plus complexe étant donné que les technologies requises n'en sont encore qu'à un stade précoce de leur développement. Les pays développés et les pays en développement doivent coopérer sur la base de mesures incitatives propres à encourager les entreprises à investir dans l'accélération de l'élaboration et de la mise en service de ces technologies, et les efforts déployés par la communauté internationale à ce titre seront extrêmement bénéfiques.

34. **M<sup>me</sup> Fukuda-Parr** (Vice-Présidente du Comité des politiques de développement) confirme que les investissements en Afrique sont insuffisants. Il est important d'établir des structures et des mécanismes internationaux multilatéraux qui soient à la hauteur des possibilités offertes et des problèmes rencontrés

actuellement pour ce qui est des investissements, par exemple pour garantir l'approvisionnement en minerais propres. Il faut également consentir des investissements multilatéraux pour atténuer les risques associés aux investissements dans les infrastructures énergétiques durables et remédier aux risques physiques liés au climat auxquels font face les pays en développement. Les pays doivent certes prendre des mesures positives, mais aussi résister à la tentation de prendre des dispositions susceptibles de se répercuter sur d'autres pays.

35. **M<sup>me</sup> Noronha** (Sous-Secrétaire générale et Chef du Bureau de New York du Programme des Nations Unies pour l'environnement) dit que la collaboration est essentielle pour que la transition vers l'énergie verte aille de l'avant, non seulement en raison des difficultés auxquelles font face certains pays dont les moyens mobilisables à cette fin sont insuffisants, mais aussi parce qu'elle stimule les échanges et contribue à l'édification de la confiance. La Coalition pour le climat et la qualité de l'air, qui agit notamment contre les polluants atmosphériques à courte durée de vie, est un exemple de ce type de collaboration, qui vise à accélérer les mesures axées sur le refroidissement, et plusieurs initiatives multipartites ont pour but, dans le même esprit, de susciter des collaborations plus que nécessaires. Des partenariats sont également en cours d'établissement entre le secteur privé et des gouvernements pour faciliter l'évolution vers la mobilité électrique et accroître le rendement énergétique des appareils électriques, et l'Alliance internationale pour l'énergie solaire poursuit les mêmes objectifs dans son domaine. Si la collaboration demeure indispensable, il est tout aussi important de faire preuve d'esprit d'initiative, car il ne sera pas possible de progresser sur le plan de la collaboration sans énergie mobilisatrice.

36. **M. Powell** (Représentant spécial du Fonds monétaire international auprès de l'Organisation des Nations Unies) dit que la Coalition des ministres des finances en faveur de l'action climatique se réunit régulièrement pour débattre des enjeux liés au climat qui présentent un intérêt particulier pour les ministères des finances. Les modalités d'accès à nombre de fonds d'affectation spéciale sont complexes et parfois laborieuses, aussi le secteur public et le secteur privé, ainsi que les banques multilatérales de développement, doivent-ils collectivement réfléchir à des outils mieux adaptés au partage des risques entre secteurs public et privé ainsi qu'à des investissements paritaires. Certes, un certain nombre de défis considérables, en particulier sur le plan politique, sont susceptibles de freiner les progrès dans les domaines de la tarification et de la taxation du carbone. Cette situation persistera jusqu'à ce



que la tarification du carbone s'accompagne des mesures incitatives requises pour stimuler la transition énergétique. Les banques multilatérales peuvent mobiliser des ressources financières privées au moyen de transferts de risque et de la mise en place de structures des marchés adéquates, à condition que ces modes de financement ne se traduisent pas par l'accaparement des profits par le secteur privé ou par la mutualisation des pertes.

*Table ronde : « Transformation numérique dans les domaines de la santé et de la sécurité alimentaire »*

37. **Le Président** dit que les délibérations seront l'occasion d'examiner les possibilités offertes par la transformation numérique de progresser sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 2 et 3, ainsi que le rôle du système des Nations Unies, y compris les organes subsidiaires du Conseil, en matière de promotion de la transformation numérique dans les domaines de la santé et de la sécurité alimentaire. Il demande si la transformation numérique a facilité l'action menée face à la pandémie de COVID-19 et a fait progresser la réalisation de l'objectif 3.

38. **Dr. Ghebreyesus** [Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)], intervenant dans une déclaration vidéo préenregistrée, répond que les technologies numériques recèlent un potentiel considérable pour ce qui est de la santé et de la sécurité sanitaire des aliments, et qu'elles prennent diverses formes – dispositifs de diagnostic numériques pour la réalisation de tests instantanés, utilisation de drones pour la livraison de fournitures médicales, applications mobiles d'étiquetage des produits alimentaires, chaînes de blocs exploitées aux fins de l'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments. Toutefois, il est nécessaire de s'assurer que ces technologies contribuent à réduire les inégalités, plutôt qu'à les creuser, car l'absence de connectivité et d'électricité, ainsi que les inégalités fondées sur le genre dans l'accès à la technologie, risquent d'aggraver encore le sort des personnes les plus vulnérables. De plus, les outils numériques peuvent aussi être utilisés pour nuire, ou faire la promotion de produits et de comportements malsains, risques auxquels les enfants et les personnes vivant dans des communautés marginalisées sont particulièrement exposés. L'OMS s'emploie à aider les pays à tirer tout le profit possible des outils numériques dans les domaines de la santé et de la sécurité alimentaire, ainsi qu'à atténuer les risques y afférents, en apportant son appui à l'élaboration de directives pour le numérique, de cadres de gouvernance des données et

de politiques visant à protéger la confidentialité et la sécurité des données. Elle est également déterminée à rendre possible l'élaboration de lois, de règlements et de politiques qui encouragent la confiance parmi le public et restreignent l'utilisation des techniques de commercialisation numérique à l'intention des enfants et des adolescent(e)s.

39. **Le Président** demande quels progrès ont été effectués au titre de la production de données de haute qualité en temps opportun dans le but de suivre les progrès réalisés sur la voie de l'accomplissement des objectifs et cibles de développement durable, en particulier les objectifs 2 et 3, et quel rôle la transformation numérique peut jouer à cet égard.

40. **M<sup>me</sup> Vukovich** (Présidente de la Commission de statistique), intervenant en visioconférence, dit que les difficultés actuelles rendent impératif de disposer de données de haute qualité, accessibles, actualisées, fiables et désagrégées, pour qu'il soit possible d'appuyer le développement durable au niveau national et à l'échelle mondiale. Bien que les statistiques officielles ne soient pas les seules sources d'information, ce sont les plus fiables, car elles sont étayées par des raisonnements scientifiques et reposent sur des principes fondamentaux. Ces dernières années, l'univers des politiques et des données s'est transformé en raison de la numérisation, de la révolution des données et de la nécessité d'apporter des réponses politiques rapides face à des problèmes de portée nationale, régionale ou mondiale. À mesure que la prise de décisions fondées sur des données devient la norme, les responsables politiques et les décideuses et décideurs ont de plus en plus besoin de données de haute qualité et actualisées pour relever les défis du moment, traiter et atténuer les crises, formuler des politiques et suivre les progrès accomplis.

41. Avec l'appui des systèmes statistiques nationaux, la Commission de statistique a répondu rapidement lorsqu'il s'est révélé nécessaire de déterminer les avancées enregistrées sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable. Le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est affiné chaque année ; il a été examiné de manière exhaustive en 2020 et fera l'objet d'un autre examen de ce type en 2025. Quatorze des 231 indicateurs qu'il contient sont directement liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition, et 28 portent sur la vie en bonne santé. Bien que des progrès considérables aient été accomplis en ce qui concerne la disponibilité de données comparables à l'échelle internationale depuis l'adoption des objectifs de développement durable, il subsiste des lacunes très dommageables en matière de données dans

de nombreux pays. Certes, on dispose de données facilement accessibles au sujet de l'objectif 3, puisque plus de 80 % des pays en communiquent sur une base régulière, mais il est nécessaire de procéder à des améliorations dans la plupart des pays pour ce qui est de la précision des indicateurs et de la ventilation sociale ou géographique des données relatives à plusieurs autres objectifs et cibles.

42. La Commission de statistique poursuit l'élaboration de normes statistiques et continue à fournir des conseils aux pays aux fins de l'élaboration de stratégies statistiques nationales et de la modernisation des statistiques officielles grâce à l'instauration de domaines statistiques spécifiques, à la promotion de nouvelles méthodes et de nouvelles sources de données, à l'intégration des données en provenance de diverses sources, à l'élaboration de cadres de comptabilisation, à la compilation de statistiques sociales et à la réalisation d'enquêtes menées auprès des ménages. Du fait que ces diverses activités contribuent à l'élaboration de systèmes statistiques nationaux et à la production de données comparables à l'échelle internationale, elles sont également bénéfiques pour la communauté internationale. Les groupes de travail, les ateliers et les rencontres de portée mondiale supervisés par la Commission contribuent à la diffusion de connaissances professionnelles pertinentes, et elle coopère sur une base continue avec les commissions régionales, les organismes compétents des Nations Unies et les autres organes subsidiaires du Conseil.

43. Durant la pandémie de COVID-19, les systèmes statistiques nationaux se sont révélés adaptables et il est apparu qu'il était possible de les améliorer considérablement s'agissant de la rapidité de réaction et de la pertinence des interventions. De nouvelles techniques d'enquête et méthodes d'estimation ont été élaborées et mises en place, ce qui a souvent permis d'obtenir des données en temps quasi réel au sujet des enjeux sociaux et économiques cruciaux liés à la pandémie, qui ont ensuite été intégrées dans les processus de production de statistiques standard. L'appel pressant lancé aux spécialistes de la statistique pour qu'ils produisent des données plus abondantes et de meilleure qualité a été entendu, et la transformation numérique a notablement contribué à la modernisation des statistiques et à l'action menée en réponse à cet appel. Toutefois, les décideuses et décideurs doivent aussi faire face à la demande plus vaste d'investissements consentis à l'échelon national et à l'échelle internationale dans les systèmes statistiques durables et les données de haute qualité, afin de rendre possibles le développement de la production de données, la mise en place d'infrastructures techniques et

technologiques, le renforcement des capacités institutionnelles et la mise en œuvre de programmes de formation professionnelle. En enrichissant les ensembles de données, la Commission de statistique contribue à améliorer la qualité de la vie.

44. **Le Président** demande de quelle manière les gouvernements pourraient renforcer leurs institutions publiques à l'ère du numérique afin de rendre plus efficace la prestation des services publics, quels sont les problèmes et les potentialités qui pourraient se faire jour avec la numérisation dans ce contexte, et sollicite quelques exemples de bonnes pratiques.

45. **M<sup>me</sup> Fraser-Moleketi** (Présidente du Comité d'experts de l'administration publique), intervenante, dit que son Comité s'est concentré sur quatre enjeux lorsqu'il a examiné les problèmes associés à la gouvernance numérique et les possibilités offertes de construire en mieux pour l'avenir, à savoir : le renforcement de la confiance dans le gouvernement ; la réduction des fractures numériques et la nécessité de ne laisser personne de côté ; l'exploitation de la transition numérique en guise de stratégie de lutte contre la corruption ; l'investissement dans les capacités et les compétences spécialisées du secteur public.

46. La transformation numérique de l'administration, que la pandémie de COVID-19 a grandement accélérée, est irréversible. Elle a modifié en profondeur les modalités d'échanges de données et d'informations, ainsi que de prestation des services publics. En outre, elle a engendré des possibilités nouvelles de collaboration, tant dans l'administration publique qu'entre celle-ci, les citoyens et d'autres acteurs. Si la transformation numérique peut, d'une part, rendre les processus administratifs plus intègres et plus inclusifs et restaurer la confiance à leur égard et, d'autre part, faciliter les activités axées sur le relèvement et le développement, il est tout aussi essentiel de veiller à ce que cette transformation renforce la confiance à l'égard des gouvernements pour ce qui est de leur capacité de fournir des services publics équitables, de gérer les données des personnes et de faire face aux risques de désinformation et de polarisation. Durant la pandémie de COVID-19, les mesures de santé publique ont pâti de la réticence à la vaccination et des théories du complot, qui se sont traduites par des pertes humaines et par l'augmentation du coût des soins de santé, et des phénomènes similaires ont été observés, entre autres, dans le domaine de l'action climatique, qui ont réduit la capacité des gouvernements d'atteindre les objectifs de développement durable.

47. Un enjeu de plus vaste portée consiste à faire en sorte que la transformation numérique soit juste,

inclusive, axée sur les personnes et fondée sur les droits, ce qui va de pair avec l'atténuation du risque de creusement des fossés numériques. Le développement rapide des sciences et des technologies a créé des conditions propices à une réduction potentielle des inégalités socioéconomiques, ainsi que du délai d'accès aux services et de leur coût, et l'apprentissage en ligne et l'éducation numérique offrent d'immenses possibilités. Toutefois, plusieurs milliards d'individus ne sont toujours pas connectés à Internet, et les problèmes liés à la disponibilité de l'énergie, à l'accès à l'électricité et à l'insuffisance de la bande passante persistent. Il faut donc envisager d'avoir recours à des modèles hybrides de prestation des services publics pour ne laisser personne de côté.

48. Les innovations numériques jouent un rôle essentiel dans la prévention et la dissuasion de la corruption à l'ère du numérique et, plus généralement, la transformation numérique des administrations a pour conséquence de réduire les possibilités de prévarication et de corruption, en particulier dans les domaines d'activité liés à la gestion des finances publiques, fortement exposés à ces risques. Cependant, pour tirer pleinement parti de l'incidence positive de la transformation numérique sur l'intégrité, il faut renforcer la synergie entre les réformes relatives à l'administration en ligne et les stratégies de lutte contre la corruption. Certes, le passage au numérique peut renforcer la transparence, mais le degré de cette transparence dépend de la volonté politique, tout comme la décision de dématérialiser divers espaces stratégiques. En outre, les effets de la dématérialisation de l'administration sur la lutte contre la corruption dépendent de l'efficacité de l'utilisation qui est faite d'outils numériques et analytiques pertinents par des acteurs tels que les organismes de supervision et les institutions d'audit.

49. Les gouvernements doivent renforcer leurs capacités et compétences informatiques pour encadrer leur transition numérique et investir dans des solutions technologiques conçues pour l'administration et les mettre en service. La recherche d'employé(e)s qualifié(e)s dans le domaine de la technologie constitue un défi particulier pour les gouvernements, notamment dans les pays en développement, tant il est devenu nécessaire de remédier à la perte des compétences en matière de numérique en prenant des mesures visant à motiver et à mieux rémunérer les agent(e)s du secteur public. Les investissements dans le capital humain et les technologies devraient se voir accorder davantage de poids dans les stratégies nationales relatives aux ressources humaines ainsi que dans les budgets. Il est nécessaire de mettre à niveau les moyens numériques

dont disposent les régulatrices et les régulateurs, de même que leurs compétences spécialisées, afin qu'il leur soit possible de mettre en place une réglementation plus appropriée et de faire respecter les règles de protection de la vie privée et d'autres normes en la matière.

50. Lorsqu'ils se sont penchés sur l'importance et sur le rôle du Conseil, et en vue de l'examen à mi-parcours du Programme 2030, les organes subsidiaires ont évoqué à plusieurs reprises la nécessité cruciale de la cohérence des politiques. Toutefois, des divergences profondes sont apparues au sujet de la mise en œuvre des politiques et de la stratégie. Bien que des solutions aient été arrêtées dans certains cas, il semble que la volonté politique fasse défaut. La situation actuelle engendre des problèmes sans précédent, qui exigent par conséquent des mesures politiques et administratives inédites, pour lesquelles il n'existe parfois aucune base juridique. Le Conseil doit se préparer à relever ces défis et à engager une réflexion qui aille au-delà des intérêts nationaux.

51. **Le Président** demande de quelle manière le Conseil, ses organes subsidiaires et les entités du système des Nations Unies peuvent contribuer aux préparatifs en vue de l'adoption d'un pacte numérique mondial et au suivi de sa mise en œuvre dans le prolongement du Sommet de l'avenir de 2024.

52. **M. Gill** (Envoyé du Secrétaire général pour les technologies), intervenant, dit qu'il est nécessaire d'adopter des approches novatrices, ambitieuses et audacieuses pour qu'il soit possible d'aller de l'avant dans la mise en œuvre du Programme 2030, ce qui veut dire qu'il va falloir exploiter de manière originale les technologies et les innovations numériques et scientifiques. Certains pays et organisations tirent déjà judicieusement parti de ces technologies, et il sera nécessaire de mobiliser la volonté politique et d'engager une réflexion novatrice pour que soient adoptées des approches similaires de la coordination au niveau stratégique et pour que s'engage une réflexion relative aux politiques au sein des organes subsidiaires du Conseil.

53. Le pacte numérique mondial qu'il est proposé d'adopter en 2024 lors du Sommet de l'avenir procéderait d'une vision d'ensemble de la nouvelle ère numérique, l'objectif étant d'actualiser les axes de réflexion et les approches normatives, de jeter les bases de mesures propres à remédier aux utilisations à mauvais escient potentielles de ce pacte et d'atténuer les risques y afférents, mais aussi d'optimiser le potentiel des nouvelles technologies de contribuer à l'accomplissement des objectifs de développement

durable. Compte tenu de l'expérience acquise, il est crucial de définir clairement ce que l'on attend des technologies numériques, qui rendent possible une approche systémique dans divers secteurs, lèvent les obstacles à l'innovation en accélérant la recherche, facilitent l'inclusivité et rendent possibles l'élaboration de politiques en temps réel et les ajustements aux politiques existantes. Pour ce faire, il faut établir des cadres de gouvernance et réglementaires adaptés en prenant des mesures législatives propres à protéger la vie humaine et à prévenir les utilisations à mauvais escient. À l'heure où de plus en plus de secteurs sensibles connaissent une transformation numérique, il est plus que jamais nécessaire d'instaurer des règles qui permettent de remédier aux risques liés à la cybersécurité, de protéger les infrastructures publiques – physiques et numériques – et de renforcer les capacités existantes.

54. Il faut tirer parti concrètement des avantages que présente la transformation numérique grâce à des programmes et à des projets exécutés dans des domaines tels que la santé, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la gouvernance et la prestation de services aux citoyens, ainsi que la transition vers l'énergie verte et l'atténuation des changements climatiques, et l'éducation à ces deux enjeux. Il faut colliger trois types de données : qui portent sur les objectifs de développement durable, sous la forme de mesures et d'indicateurs ; qui existent mais sont actuellement inaccessibles dans les secteurs public et privé, ce qui nécessitera une collaboration ; qui n'existent pas encore mais qui doivent être produites. Le patrimoine de données commun inclut l'étalon-or et les ensembles de données phares dans des domaines tels que la transition verte, au titre de laquelle on n'a pas encore exploité de données à des fins publiques. La difficulté consiste à harmoniser les ensembles de données et les compétences spécialisées existantes avec des objectifs et cibles spécifiques, et à les regrouper pour les intégrer au patrimoine commun, afin de tirer tous les avantages possibles de la transformation numérique.

55. **Le Président** demande quelles ont été les propositions faites par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en matière de politiques porteuses de transformation, intéressant en particulier la numérisation, pour contribuer à l'accomplissement des objectifs de développement durable, et de quelle manière les technologies numériques sont exploitées aux fins de la promotion de la sécurité alimentaire et de l'appui à un développement rural inclusif. Il souhaite aussi savoir de quelle manière la FAO pourrait appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de telles politiques dans le prolongement du

Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, tenu en 2021.

56. **M<sup>me</sup> Bechdol** [Directrice générale adjointe de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)], intervenante, dit que la date limite fixée pour l'exécution du Programme 2030 approche rapidement, mais que la charge de travail nécessaire pour atteindre nombre des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 2, s'alourdit chaque année, ce qui rend indispensable que la communauté internationale redouble d'efforts sans plus tarder pour relancer la mise en œuvre du Programme. Les données, la numérisation et l'innovation sont des facteurs clés de l'accélération des activités entreprises à cette fin et sont au cœur des travaux de la FAO, étant donné que les technologies numériques sont à même de transformer les économies et les sociétés. De telles transformations auront une incidence encore plus perceptible lorsque les technologies numériques seront exploitées dans le cadre des systèmes agroalimentaires, car elles contribueront à améliorer la sécurité alimentaire. L'agriculture de précision et les innovations connexes, par exemple, aident les agriculteurs à optimiser leurs rendements, à utiliser plus rationnellement les ressources en eau, à mieux gérer les engrais et les autres intrants, et à produire davantage avec moins d'intrants et avec un moindre impact environnemental.

57. Les outils numériques et les mégadonnées améliorent la disponibilité et l'accessibilité des connaissances et de l'information, à l'appui d'interventions plus inclusives, mieux ciblées et porteuses de transformation dans les systèmes agroalimentaires et, en dernier ressort, font que les mêmes règles sont appliquées à toutes et à tous dans le secteur agricole, les agriculteurs étant mieux reliés aux marchés et leur accès aux prêts, au crédit, à l'assurance et à d'autres types de financement s'en trouvant amélioré. Néanmoins, lorsque la transformation numérique n'est pas accessible à tous, il existe un risque considérable d'aggravation des disparités existantes. Il est donc nécessaire de veiller à ce que les entreprises agricoles de petite taille et familiales, ainsi que les communautés rurales, aient accès à des technologies pertinentes et applicables à leur situation propre. La FAO s'est donnée pour priorité de promouvoir cet accès, et elle répond en cela aux besoins recensés par les pays, et au sein des pays, grâce à diverses initiatives.

58. L'Initiative 1 000 villages numériques de la FAO a accéléré la transformation numérique des zones rurales en aidant les agriculteurs à améliorer leur productivité grâce à l'utilisation des technologies de l'information et des communications ainsi que de solutions numériques, et en améliorant leur accès aux services financiers, à la



protection sociale et aux possibilités d'emploi. L'Initiative Main dans la main de la FAO est un modèle d'activité qui permet d'adapter les investissements aux possibilités de développement offertes dans les pays, grâce à la constitution d'ensembles de données complexes et sophistiqués dans les pays qui ont besoin d'innovations spécifiques en matière de production agricole. En utilisant des techniques analytiques de pointe, on a aidé les gouvernements à faire le point sur les atouts et les faiblesses au niveau national, et on a pu déterminer les modalités optimales de la mise au point de plans agricoles nationaux de long terme. Une fois ces plans adoptés, la FAO a mobilisé le secteur privé et les banques multilatérales de développement afin de cibler plus précisément les investissements dans l'agriculture. L'école pratique d'agriculture de la FAO, dont la mission est de présenter aux agriculteurs les pratiques optimales afin qu'ils prennent des décisions plus judicieuses, est actuellement encore perfectionnée et numérisée pour servir des publics plus vastes. La formation en question inclura désormais les applications numériques et les outils de prise de décisions fondées sur des données, en exploitant les moyens et méthodes d'enseignement de l'habileté numérique les plus récents, afin d'empêcher que ne se creuse encore davantage le fossé numérique.

59. La transformation numérique des systèmes agroalimentaires est une composante importante des trajectoires de transformation des systèmes alimentaires nationaux, et elle sera cruciale pour l'établissement du bilan qui sera prochainement tiré du Sommet sur les systèmes alimentaires. Ce bilan sera l'occasion d'examiner collectivement les progrès accomplis, de mettre en commun les succès déjà enregistrés et de définir des perspectives pour l'avenir. Partant, ce sera un jalon essentiel en amont de la tenue du Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023.

60. **M<sup>me</sup> Juarez Argueta** (Observatrice du Guatemala) estime que la transformation numérique est certes cruciale pour qu'il soit possible de renforcer la résilience et de parvenir à un relèvement durable face à diverses crises multidimensionnelles, mais qu'il n'en reste pas moins difficile d'assurer l'accès universel, la sécurité et le respect des droits de la personne, ce qui rend nécessaire pour les États d'instaurer des conditions sûres et de réduire l'illectronisme. Le développement de la connectivité et un accès accru aux technologies permettront aux populations de tirer parti de ces nouvelles technologies et, au Guatemala, le développement de la connectivité aide d'ores et déjà les petites exploitations agricoles à renforcer leur sécurité financière et à améliorer leur accès aux marchés, tout en créant de nouvelles possibilités d'activité. Les

établissements d'enseignement technique se préparent actuellement à assurer la formation de femmes et de jeunes à la production agricole et à les doter des capacités voulues pour approvisionner les programmes d'alimentation scolaire de l'État, l'objectif étant de bâtir des systèmes alimentaires plus résilients. Des assurances agricoles ont été mises en place pour couvrir les dommages causés par les changements climatiques, avec l'appui du système des Nations Unies et de divers partenaires internationaux, dont la FAO. Il est essentiel d'exploiter les possibilités offertes par le numérique pour recenser les populations bénéficiaires, garantir l'application du principe de responsabilité et assurer un suivi approprié. En effet, la dématérialisation contribue aussi à la transparence de l'action menée par les pouvoirs publics.

61. **M<sup>me</sup> Schlyter** (Suède) dit que son pays facilite les délibérations menées dans le cadre des consultations portant sur le pacte numérique mondial. Le plan d'étapes correspondant prévoit plusieurs sessions thématiques, qui se tiendront dans les mois à venir. Il a été suggéré au cours des consultations actuelles que les enjeux thématiques soient sélectionnés en premier lieu dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun », en s'inspirant également des conclusions de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, et la délégation suédoise attend avec intérêt la confirmation des enjeux thématiques en question, afin que l'ensemble des délégations puisse se préparer aux délibérations. Au cours des consultations, une approche multipartite a été préconisée, qui devrait tirer parti des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information, du Plan d'action de coopération numérique et du Forum sur la gouvernance d'Internet, toutes initiatives du système des Nations Unies, susciter des synergies entre divers processus et permettre d'exploiter l'ensemble des compétences spécialisées du personnel des Nations Unies. L'importance cruciale que revêt l'accès universel, effectif et à un coût abordable à Internet a également été mentionnée pendant les consultations en cours ; il en va de même de la nécessité de combler le fossé numérique.

62. **M<sup>me</sup> Mejía Giraldo** (Colombie) dit que le droit à l'alimentation et à la sécurité alimentaire est une composante essentielle du plan de développement national de la Colombie pour 2022-2026, qui fera de son pays une puissance mondiale dans ce domaine. Il est important de tenir compte des pratiques locales en matière de fourniture de produits alimentaires et de veiller à ce que l'accès des citoyens, en particulier les plus vulnérables d'entre eux, à l'alimentation s'améliore. Ce résultat ne pourra être obtenu qu'avec le



passage au numérique et, s'il contribue à l'édification d'une société du savoir et d'une économie productive exploitant les pratiques traditionnelles et locales, il accélérera le relèvement socioéconomique après la pandémie de COVID-19 et contribuera à éliminer la faim et l'extrême pauvreté. L'ONU peut stimuler ce processus grâce au pacte numérique mondial ; en effet, si les fossés numériques sont résorbés, une connectivité universelle sera assurée et la fragmentation d'Internet évitée, et il sera possible d'enseigner à la population comment exploiter les technologies de l'information et des communications de la façon la plus efficace et rationnelle possible.

63. L'inclusion des communautés rurales dans l'économie numérique imprimera un nouvel élan à des chaînes de valeur comportant moins de maillons et plus durables, et encouragera la consommation de produits locaux, ce qui ira dans le sens de la nécessaire réduction de l'empreinte carbone de l'agriculture et du commerce. Pour que la transformation numérique joue tout son rôle, l'appui des fonds et programmes de l'ONU sera indispensable. La Colombie reste déterminée à voir aboutir les négociations qui seront entreprises à cet égard au cours de la soixante-septième session de la Commission de la condition de la femme. La priorité devra être accordée à l'articulation des progrès accomplis par la Commission sur les travaux des autres organes subsidiaires du Conseil, avec pour objectifs le respect des droits, la disparition des inégalités fondées sur le genre et l'accès de toutes les femmes aux modalités inclusives offertes par l'économie numérique.

64. **M<sup>me</sup> Mendoza Elguea** (Mexique) dit que la transformation numérique est nécessaire pour régler les problèmes actuels. Au Mexique, elle sert de tremplin pour créer des conditions favorables aux petits producteurs vivant dans des zones isolées et marginalisées et leur offrir de nouvelles perspectives. Elle rendra possible l'inclusion des jeunes et le développement des zones rurales. Le Gouvernement mexicain estime essentiel de favoriser l'instauration d'un écosystème numérique adéquat, notamment sur la base de politiques axées sur l'inclusion numérique grâce auxquelles des programmes de formation à l'habileté numérique seront mis en place et l'accès à l'alimentation à un coût abordable sera garanti. La connectivité universelle, à un coût abordable et de haute qualité, est donc indispensable, tout comme l'édification d'infrastructures physiques et numériques, pour assurer un équilibre entre les diverses communautés et générer des possibilités d'emploi, mais aussi favoriser l'accès à l'alimentation et à des services de base de haute qualité. Toutefois, la transformation numérique ne sera possible que sur la base d'une coordination diligente du système

des Nations Unies et, à cet égard, les travaux des organes subsidiaires du Conseil et des entités du système sont cruciaux, qu'il s'agisse de l'élaboration de politiques publiques et axées sur les technologies numériques ou de l'émergence d'un multilatéralisme authentique, avec à la clé la prestation d'une assistance financière et technique. Le pacte numérique mondial constituera un pas en avant dans cette direction, et il serait souhaitable de disposer de plus d'informations quant aux progrès réalisés par le Bureau de l'Envoyé pour les technologies dans le domaine des technologies et de la sécurité alimentaire.

65. **M. Raguttahalli** (Inde) constate que la santé et la sécurité alimentaire sont liées directement ou indirectement à la plupart des objectifs et cibles de développement durable, aussi est-il essentiel d'engager la transformation numérique dans ces domaines. C'est particulièrement pertinent pour les pays du monde du Sud. Soucieuse d'accélérer son développement, l'Inde est allée de l'avant avec la numérisation, avec pour objectif corollaire de relever les défis associés à la pandémie de COVID-19. Les nouvelles technologies ont été utilisées aux fins du développement du secteur de la santé, et certains des résultats obtenus, comme la création de biens publics numériques et l'inclusion financière, ont été bénéfiques pour les pays en développement. Non seulement l'Inde a fourni plusieurs centaines de millions de doses de vaccin à plus de 100 pays, mais plusieurs millions de doses ont été administrées à sa propre population. Les programmes de renforcement des capacités à l'aide des technologies numériques qu'elle a mis au point aident les pays partenaires, en Afrique et ailleurs, et le système public de distribution de l'Inde est le plus vaste dispositif au monde de protection sociale sous forme de secours alimentaires.

66. Les technologies numériques stimulent également la transformation de l'agriculture et contribuent à l'amélioration de la gestion des ressources en eau grâce à l'adoption de systèmes d'irrigation intelligents, cependant que la télémédecine et les structures de téléconsultation permettent à des personnes vivant dans des villages reculés d'accéder à des services médicaux indispensables. Il est important, tant au sein du Conseil qu'à l'échelle du système des Nations Unies, de mettre en commun les connaissances et les données d'expérience qui procèdent de la transformation numérique, car le développement en est désormais inséparable. Les délibérations portant sur le pacte numérique mondial ouvriront la voie à la conquête d'avantages mutuels et contribueront à combler le fossé numérique.

67. **M. Zhao Haibo** (Chine) dit que la résurgence de la pandémie de COVID-19 et la situation mondiale complexe en matière de sécurité alimentaire pourraient gravement compromettre les efforts déployés pour éliminer la faim et atteindre d'autres objectifs de développement durable. Les technologies numériques, vecteurs au premier chef de la révolution technologique et de la transformation industrielle à l'échelle mondiale, sont désormais un ressort essentiel de la refonte de l'industrie des soins de santé mondiale et de l'instauration d'un système agricole présentant un meilleur rapport coût-efficacité et plus efficient. La communauté internationale doit donc intensifier échanges et coopération pour relever conjointement les défis planétaires en matière de santé et de sécurité alimentaire.

68. L'ONU doit être le fer de lance de la coordination des politiques numériques à l'échelle mondiale et contribuer à l'instauration d'un environnement ouvert, équitable et non discriminatoire pour le développement numérique. Il faut promouvoir vigoureusement la connectivité dans le but de combler plus rapidement le fossé numérique, et les organismes des Nations Unies, ainsi que les pays développés, doivent amplifier leur appui – financier, technologique et en matière de renforcement des capacités – aux pays en développement afin de les aider à améliorer leur infrastructure numérique et à muscler leurs capacités de développement numérique.

69. Il faut tirer parti des technologies de l'information pour promouvoir la coopération mondiale en matière de soins de santé. À cet égard, la Chine appelle de ses vœux l'édification d'un système de soins de santé centré sur l'individu et une gouvernance sanitaire mondiale conjointe, qui donne naissance à une communauté de la santé pour tous. Il faut également intensifier les investissements dans les technologies agricoles et utiliser les technologies numériques pour transformer l'agriculture et les modèles agricoles traditionnels, stimuler la productivité agricole et accroître la résilience du système alimentaire mondial.

70. La Chine exploite activement les innovations scientifiques et technologiques pour assurer aux individus bonne santé, bien-être et sécurité alimentaire, elle qui nourrit près d'un cinquième de la population mondiale, fournit une assistance aux pays en développement et contribue à la lutte contre la propagation des épidémies et à l'amélioration des capacités de production agricole grâce à l'aide aux pays étrangers et à la coopération Sud-Sud. Elle a proposé l'Initiative pour le développement mondial : tirer parti du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour parvenir à un développement

mondial plus fort, plus vert et plus sain, qui est axée sur la sécurité alimentaire, l'économie numérique et la connectivité, considérées comme des axes de coopération prioritaires. Le Gouvernement demeure déterminé à aller de l'avant dans la transformation numérique mondiale, dans l'optique de la sécurité alimentaire. Il est prêt à tirer parti des possibilités offertes par l'Initiative « Une Ceinture et une Route » et par la mise en œuvre de l'Initiative pour le développement mondiale, dans le but d'approfondir la coopération stratégique dans le domaine numérique et de mutualiser les données d'expérience positives recueillies au fil de la transformation numérique appliquée aux secteurs de la santé et de l'agriculture.

71. **M<sup>me</sup> Mamesah** (Indonésie) dit que la coopération numérique mondiale doit viser en priorité à combler les déficits technologiques et infrastructurels des pays en développement par rapport aux pays développés. Étant donné que les technologies numériques vont devenir de plus en plus indispensables à la mise en œuvre du Programme 2030, elles doivent être disponibles et accessibles pour tous à un coût abordable. Le Gouvernement indonésien estime que le développement de l'infrastructure technologique est une priorité élevée, gage de l'amélioration de la connectivité à l'échelle nationale, en particulier dans les zones rurales.

72. La pandémie de COVID-19 a entraîné l'intensification de l'utilisation des technologies numériques dans tous les aspects ou presque de la vie quotidienne (augmentation du trafic Internet, modification des comportements des consommateurs et transformation des secteurs de la santé et de l'éducation). Plus de 200 millions d'utilisateurs d'Internet contribuent à l'économie numérique du pays. Les étudiants se tournent désormais vers l'apprentissage en ligne, en ayant recours à des technologies numériques qui sont accessibles à celles et ceux qui se trouvent dans les zones reculées, et les petites et moyennes entreprises utilisent les plateformes de commerce électronique, contribuant ainsi au PIB et fournissant des emplois à une part notable de la population, principalement des femmes.

73. Il est essentiel de combler les déficits en matière d'infrastructures technologiques pour donner aux individus les moyens d'agir, promouvoir des solutions innovantes aux problèmes actuels, faciliter la croissance économique et rendre possible un relèvement dont tous bénéficient après la COVID-19. Étant donné que les infrastructures constituent le principal défi auquel font face les pays en développement et que la transformation numérique pourrait les aider à atteindre les objectifs de développement durable, l'oratrice apprécierait d'obtenir davantage de renseignements quant à la manière dont le

processus intergouvernemental pourrait être sauvegardé dans le cadre du pacte numérique mondial, et le développement demeurer au cœur des négociations.

74. **M. Meshchanov** (Observateur de la Fédération de Russie) dit que la transformation numérique est aussi nécessaire qu'inévitable pour que l'administration publique trouve à se développer pleinement. Les approches centrées sur l'individu aident les citoyens à remédier à des problèmes spécifiques le plus aisément possible. En Russie, tous les services liés aux versements des prestations sociales seront gérés en ligne à compter de 2024, mais la population continuera de pouvoir y accéder en personne. Tous les organes exécutifs et les structures de l'État mettent en œuvre leurs propres programmes de transformation numérique, et un système a été instauré qui permet d'évaluer la qualité de l'action menée par ces entités à ce titre et qui donne un aperçu général des progrès accomplis. Les responsables des services ministériels ont accès à ces évaluations et peuvent s'en servir pour ajuster les efforts déployés et œuvrer au titre des indicateurs clés définis. La transformation numérique de l'appareil d'État exige que l'on prenne en considération la nécessité de garantir la souveraineté numérique au stade de l'élaboration de technologies et de logiciels nationaux et locaux, ce que fait la Russie à mesure qu'elle progresse sur la voie de la dématérialisation.

75. **M. Obermeyer** [Directeur du Bureau de New York de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)], fait savoir qu'un nouveau département a été créé à l'OMS, qui est chargé de la transformation numérique et de son application, l'objectif étant d'assurer la prestation de soins de santé de la meilleure qualité possible dans tous les pays. Bien que certaines innovations et découvertes ne soient pas nécessairement une évolution positive pour la santé, d'autres sont extrêmement bénéfiques. Il faut s'attacher de manière concertée à parer à certains dangers, comme les inégalités d'accès, la violation des lois relatives à la confidentialité des données, ou encore l'utilisation accrue des technologies numériques par les enfants, ce qui les expose à des produits qui pourraient être néfastes pour leur santé ou avoir des répercussions négatives sur leur comportement. La communauté internationale doit réfléchir aux dispositions à prendre pour que les innovations numériques dans les domaines de la santé, de l'alimentation, de l'agriculture et de l'environnement profitent à toutes et à tous. Dans le domaine de l'environnement, plusieurs dispositifs de suivi permettent de déclencher une alerte rapide en cas d'épidémie ou de catastrophe naturelle, qui aident les systèmes sanitaires à préparer leurs interventions. À cet égard, le Conseil souhaitera peut-être se pencher sur un certain nombre de questions transversales d'importance

ayant trait à la santé des êtres humains, des végétaux et des animaux, et déterminer de quelle manière on pourrait tirer parti des nouvelles technologies pour assurer un suivi de l'utilisation excessive d'antibiotiques pour soigner les animaux, ce qui a une incidence directe sur la santé humaine. L'approche « Une seule santé » est peut-être l'un des thèmes de discussion auxquels le Conseil pourra apporter sa contribution lors des réunions de haut niveau à venir.

76. **M<sup>me</sup> Vukovich** (Présidente de la Commission de statistique), intervenant en visioconférence, dit que l'accès à Internet et aux dispositifs mobiles a donné lieu à des améliorations notables dans le domaine des statistiques ; il rend ainsi possible le recueil de données en ligne, méthode très économique et rapide de collecte et de traitement, déjà utilisée par de nombreux pays pour leurs recensements. Mais on peut s'interroger sur la nature des contenus numériques mis à la disposition du public, car des informations statistiques sont désormais accessibles à des segments plus vastes de la population. Ces informations sont un outil démocratique, car elles rendent possible d'exploiter des données impartiales, officielles et fondées sur des principes, ainsi que de former un jugement sur la performance de l'économie, la société et les politiques appliquées. Les trois types de données – à savoir les données officielles, les données non officielles qui ne sont pas encore utilisables et les données qui n'ont pas encore été générées – sont prises en compte dans le domaine des statistiques. La Commission produit une proportion notable de données officielles, s'emploie à intégrer des données non officielles et des mégadonnées dans les flux de production, et réfléchit à diverses sources d'information dans le but de traduire des renseignements non numériques en mesures et en statistiques. On constate donc que la numérisation et les efforts déployés pour généraliser l'utilisation d'outils et dispositifs numériques ont beaucoup contribué à la modernisation des statistiques officielles.

77. **M<sup>me</sup> Fraser-Moleketi** (Présidente du Comité d'experts de l'administration publique) dit que l'objectif de développement durable n° 16, sur la mise en place d'institutions, est de nature transversale et qu'il est corrélé à tous les autres objectifs. Il est nécessaire de mesurer l'importance que revêtent la mise en place d'institutions, l'administration publique et le rôle central de l'action gouvernementale pour la transformation numérique et la prestation de services. À tous les échelons des pouvoirs publics, et dans diverses sphères, le capital humain revêt lui aussi une importance cruciale et il faut veiller à assurer une formation appropriée aux fonctionnaires gouvernementaux et à celles et ceux des services publics, à l'aune d'une

nouvelle approche du développement. En outre, pour que la numérisation soit menée à bien, il faut adapter et actualiser les cadres législatifs et réglementaires pertinents. L'accès universel englobe la bande passante, les données, les infrastructures numériques et l'éducation au numérique de toutes les tranches d'âge, indépendamment du genre, mais il passe aussi par un environnement législatif porteur. Le Comité s'est saisi de ces questions en 2020, compte tenu de la nécessité de mener des interventions hybrides et adaptées au contexte, qui n'excluent pas les citoyens dépourvus d'accès aux services en ligne, en particulier dans les pays en développement.

78. **M. Gill** (Envoyé du Secrétaire général pour les technologies) dit qu'il est indispensable de préserver les systèmes analogiques afin d'empêcher que n'apparaissent de nouvelles disparités en fonction de la situation économique, et il faut consentir des efforts continus pour améliorer ces systèmes, car la numérisation a souvent pour effet d'amplifier des déficiences existantes dans des secteurs tels que les soins de santé et l'éducation. Le Programme 2030 sera au cœur du pacte numérique mondial, dont l'objectif sera de tenir compte à la fois des défis lancés et des possibilités offertes par le monde numérique dans le cadre de l'action menée pour remédier aux problèmes qu'il pose et atténuer les risques y associés, tout en optimisant les potentialités qu'il recèle. Les exemples nationaux cités ont fait apparaître que la part de l'économie numérique dans les économies émergentes était croissante, ce qui sera un élément déterminant pour l'accélération du développement dans les décennies à venir ; le pacte numérique mondial devra donc englober les trois piliers de l'action de l'ONU de manière intégrée. Le Bureau de l'Envoyé a été créé récemment et élabore actuellement des stratégies, ainsi que son approche de la gouvernance et des objectifs de développement durable, l'accent étant mis sur la cohésion et la coordination à l'échelle du système des Nations Unies. S'agissant des objectifs de développement durable, le Bureau appuiera l'action menée par d'autres organismes dans le domaine du numérique, afin de contribuer concrètement à l'examen à mi-parcours du Programme 2030 et au Sommet de l'avenir.

79. Pour ce qui est du renforcement des capacités, le Bureau s'attache à transposer à une plus grande échelle les programmes et les initiatives existants afin de les rendre plus cohérents et de renforcer les liens avec les partenaires externes. Dans le domaine de la science des données telle qu'exploitée aux fins du développement, on constate une pénurie notable de spécialistes se consacrant aux domaines sociaux et aux objectifs de

développement durable, mais aussi de spécialistes de la cybersécurité. Les formations dispensées contribueront à régler ce problème dans une certaine mesure, mais on réfléchit aux diverses manières dont il serait possible d'intensifier les efforts déployés à ce titre en élaborant des cadres de compétences communs et en mutualisant les formateurs et les supports de formation dans le cadre d'une coopération Sud-Sud ou triangulaire.

80. **M<sup>me</sup> Bechdol** [Directrice générale adjointe de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)], dit que, pour les petites entreprises agricoles des communautés rurales, la connectivité revêt une importance cruciale mais qu'elle doit être obtenue à un coût abordable et s'accompagner des services, des outils et des connaissances techniques requis pour que ses avantages potentiels soient exploités au mieux. Dans le secteur agricole, la promotion des biens publics numériques pourrait prendre la forme de calendriers des récoltes et d'autres outils saisonniers ou cycliques, ou encore d'informations relatives au caractère saisonnier de la plantation et des récoltes. De telles initiatives pourraient être extrêmement utiles à l'heure de la crise mondiale de la sécurité alimentaire et au moment où le manque de disponibilité d'intrants agricoles de première nécessité suscite des préoccupations, étant donné que nombre d'exploitant(e)s, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, envisagent de diversifier leurs cultures. La FAO a mis au point un tableau de bord qui fournit des recommandations quant à la nature des engrais à sélectionner et à l'utilisation qui doit en être faite, initiative qui se révèle opportune compte tenu des incertitudes actuelles et de l'irrégularité de la disponibilité des engrais, aussi est-il essentiel de veiller à ce que ce tableau de bord soit accessible à toutes et à tous. La FAO coopère également avec divers partenaires aux fins de la communication d'informations relatives à la cartographie des sols aux pays africains et à d'autres pays en développement, pour que les agricultrices et agriculteurs locaux comprennent mieux la nature de leurs besoins en matière d'engrais et que leur production soit ainsi plus rentable. L'analyse fondée sur des données est une étape indispensable et élémentaire sur la voie du règlement de problèmes de plus vaste portée et dans l'optique de la protection des ressources naturelles et de l'environnement. Étant donné que les outils numériques et la science des données facilitent l'inclusion des jeunes et que se dessine actuellement le risque considérable que constituerait pour l'avenir la perte de générations entières d'agriculteurs, il ne faut pas manquer l'occasion d'exploiter les applications numériques pour susciter des vocations agricoles parmi les jeunes.

*La séance est levée à 18 heures.*